

**COMITE ROMAND CONTRE UNE POLITIQUE AGRICOLE ERRONNEE**  
Case postale 247                      tél. 021 27 74 77                      1000 Lausanne 6

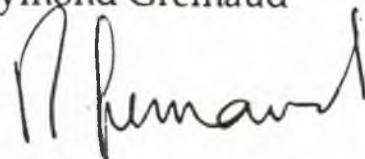
10 mai 1989

Madame, Monsieur,  
Chère consoeur, cher confrère,

Trompeuse, dangereuse eu égard à la compétitivité de la Suisse sur le plan économique, telle se révèle l'initiative "pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux (Initiative en faveur des petits paysans)". Selon les signataires des deux articles joints à cet envoi.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à ces textes, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère consoeur, cher confrère, mes meilleures salutations.

Raymond Gremaud



Annexes: 2 articles

## DIVISER POUR REGNER

C'est sans doute ce que cherche M. Karl Schweri, patron de Denner. Dans la première partie de l'initiative, que le grand distributeur soutient à coup de millions et de contre-vérités, on crée deux catégories de paysans. Les bons et les mauvais. Ceux qui ont droit à la protection d'une loi sur l'agriculture et ceux qui n'y ont pas droit.

Deux critères serviront à faire la différence. Le premier concerne la main-d'oeuvre. Celle qui n'est pas familiale doit être bannie comme des brebis galeuses, à moins qu'elle ne soit en proportion minimale dans l'exploitation. Un tel mépris envers les salariés est inadmissible. Comment devraient s'organiser les maraîchers, les arboriculteurs, les consortiums d'alpage et bien d'autres, veuves, accidentés, par exemple ?

Un autre critère servira à classer nos exploitations paysannes: celui de la base fourragère. En théorie ce critère-là devrait être fatal aux grandes unités de production. En pratique, il sera fatal à un grand nombre de petites exploitations qui ont recours à une production spéciale pour faire vivre une famille. Selon des estimations sérieuses, il y aura environ 12 000 petites exploitations qui seront ainsi condamnées parce qu'elles vivent grâce à une production de porcs, de volailles, de boeufs à l'engrais.

Même les auteurs de l'initiative admettent que ce critère sera favorable aux grandes exploitations qui produisent beaucoup de fourrage sur le domaine. Mais ce qu'il y a de grave dans ce critère, c'est qu'il va pousser à une plus grande utilisation d'azote et autres engrais. Ceux qui ne produisent pas assez sur le domaine feront l'impossible pour y arriver en abusant d'engrais. Et l'initiative se veut en faveur des petits paysans et pour une agriculture plus écologique...

Le texte est donc contraire au titre de l'initiative. Il faut y prendre garde et ne pas se laisser berner par les intérêts commerciaux d'un grand distributeur.

Celui-ci a encore réussi à proposer un bouleversement de la protection à la frontière qui lui permettrait, en cas d'acceptation de l'initiative, d'importer davantage de vins et de produits agricoles venant d'exploitations dont la manière de produire est interdite en Suisse, par la loi sur la protection des animaux.

Cette initiative trompeuse mérite un NON massif le 4 juin prochain.

Jean Nicolas Philipona,  
conseiller national

Initiative Denner/petits paysans  
TROMPEUSES APPARENCES

Les apparences sont parfois trompeuses. Ainsi en va-t-il de l'initiative en faveur des petits paysans, soumise à la votation fédérale du 4 juin prochain. Malgré l'élan de sympathie qu'elle peut susciter, il faut se garder de foncer tête baissée, si l'on ne veut pas remettre en cause toute la politique agricole suisse menée jusqu'à présent, et même compromettre gravement notre position dans les négociations commerciales internationales.

Lancée en août 1983 par l'Association suisse pour la protection des petits et moyens paysans, soutenue par la maison Denner, l'initiative populaire "pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux", dite initiative en faveur des petits paysans, a été déposée à la Chancellerie fédérale en février 1985, munie de 126 802 signatures valables.

Elle vise en particulier deux buts: d'une part, les mesures de protection et d'encouragement prévues par la politique agricole devraient être limitées aux exploitations paysannes de caractère familial, qui disposent en outre d'une base fourragère couvrant la majeure partie des besoins de leur production animale (2/3 en plaine, 1/2 en montagne); d'autre part, le règlement des importations servirait à favoriser l'écoulement des produits des exploitations paysannes à des prix couvrant les frais. Pour ce faire, le Conseil fédéral serait amené à imposer des mesures protectionnistes draconiennes: prise en charge obligatoire, taxes sur les importations, ou même interdiction d'importations!

On imagine sans peine les problèmes soulevés par la mise en application de telles exigences. Au niveau national, cela signifierait la répartition des entreprises agricoles en deux catégories: l'une comprenant les "bons" paysans, et l'autre les "mauvais", c'est-à-dire ceux qui ne répondent pas aux critères de famille et de base fourragère. Environ 12 000 exploitations paysannes seraient ainsi pénalisées. Les domaines dont la base fourragère est la plus faible seraient à l'évidence les plus touchés, alors que précisément ils ont souvent dû, pour survivre, se diversifier dans l'exploitation de porcs et de volailles...

Au niveau international, les conséquences de l'initiative seraient tout simplement catastrophiques. Pensons au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), qui règle la majorité des transactions commerciales mondiales. Au GATT, la Suisse jouit d'un "protocole d'accession" fondé sur sa législation et taillé sur mesure en raison de sa politique agricole particulière. Si le régime proposé par l'initiative était accepté en votation, cela signifierait un changement de législation et le "protocole d'accession" tomberait. Comme dans les conditions actuelles les chances de négocier un nouveau protocole sont pratiquement nulles, la Suisse se retrouverait complètement isolée.

Par conséquent, le 4 juin prochain, dans l'intérêt même de la paysannerie, et d'une manière générale, pour ne pas affaiblir la situation de la Suisse dans la compétition internationale, il faut rejeter sans regret l'initiative en faveur des petits paysans.

Florian Grimm